Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 37 (1901)

Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVIIme ANNÉE

N° 25.

LAUSANNE

22 juin 1901.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: *Bureau du Comité central et Comité d'organisation du Congrès. — Jeanne Darc. — Statue de Chapu. — Subventions scolaires. — Chronique scolaire: Jura bernois, Vaud, Allemagne, France. — Partie pratique: Leçon de choses: La forêt en juin. — Coucher du soleil au bord du lac de Lucerne. — Arithmétique. — Géométrie. — Gymnastique. — Bibliographie.*

Bureau du Comité central et Comité d'organisation du Congrès.

Dans sa séance du 13 courant, le Comité d'organisation du Congrès de 1901 a pris connaissance de la lettre suivante adressée par M. Gagnaux, président de la Société pédagogique de la Suisse Romande, au Comité de la Société pédagogique vaudoise.

Lausanne, 12 juin 1901.

« Monsieur le Président et Messieurs,

» J'ai le très grand regret de vous informer que l'état de ma » santé ne me permet pas de continuer les fonctions de Président » de la Société pédagogique romande sans compromettre les intérêts de la Société et ceux du futur Congrès scolaire.

» Dans ces pénibles circonstances, vous ne sauriez croire combien il m'en coûte de prendre cette décision et combien je suis » affligé de n'avoir pas mieux rempli le mandat qui m'avait été confié.

» J'avais pensé qu'une amélioration sensible de ma santé me » permettrait de conserver la présidence de la Société et de suivre » activement à l'organisation du Congrès. Je suis cruellement déçu » et me trouve dans l'obligation de solliciter mon remplacement.

» En faisant les meilleurs vœux pour l'avenir de la Société et » pour la réussite du prochain Congrès, je vous prie, Messieurs, de » m'accorder votre affectueuse sympathie et d'agréer l'assurance » de ma respectueuse considération. » Signé : L. Gagnaux. »

La détermination de M. Gagnaux n'a pas été prise sans déchirement, surtout à la veille du Congrès. Mais nous, qui avons eu avec lui de fréquentes relations pendant ces derniers temps, nous nous rendions compte combien le repos était nécessaire à cet homme, à ce lutteur qu'un travail excessif et acharné a terrassé. Nous ne voulons pas le laisser partir sans lui faire part de toute notre sym-

pathie et sans lui adresser, au nom de tous les membres de notre Société, des remerciements bien mérités pour le dévouement qu'il a toujours apporté dans l'exercice de ses fonctions de président. Le Comité central et le bureau en particulier regrettent profondément la retraite forcée de ce collègue aimable, travailleur et dévoué. Nous espérons que le séjour qu'il fait actuellement à la campagne lui sera favorable et nous faisons tous nos vœux pour le rétablissement de sa santé ébranlée, ainsi que pour celle de tous les membres de sa famille.

La démission ci-dessus désorganise momentanément et le bureau du Comité central, et le Comité d'organisation du prochain Congrès. La tâche qui incombe aux personnes s'occupant du Congrès se trouve ainsi augmentée ; mais nous pouvons assurer nos chers collègues que nous ferons tout notre possible pour que la réception qu'ils recevront à Lausanne ne laisse rien à désirer. Nous espérons que *tous* auront à cœur de venir prendre part au XVme Congrès romand pour resserrer toujours plus les liens d'amitié qui unissent ceux qui travaillent à l'éducation de notre jeunesse.

L'appui que nous recevons des diverses autorités de notre pays et de toute la population montre bien que le but que nous poursuivons est compris. Nous marchons avec confiance, car tous les instituteurs et toutes les institutrices sauront montrer au pays qu'ils sont dignes de la belle mission qu'il veut bien leur confier. Que la solidarité et l'union contribuent à augmenter notre prestige au milieu de nos compatriotes, et nous serons plus forts pour lutter !

Les rapports sur les questions mises à l'étude seront expédiés prochainement, ainsi que la *notice historique* de notre Société.

Sur la demande du bureau, les congressistes jouiront d'une réduction sur les tarifs ordinaires des compagnies de transport. Pour ce qui concerne l'Association des chemins de fer suisses à voie normale, cette faveur consiste en ce que les sociétaires pourront effectuer leur voyage à destination de Lausanne et retour en ligne directe (route des billets directs) au moyen d'un billet ordinaire de simple course. La carte de légitimation comprendra d'ailleurs tous les renseignements désirables concernant la durée de la faveur mentionnée ci-dessus et les autres facilités qui pourront encore être obtenues, soit pour le transport par les voies secondaires, soit pour autre chose.

Il ne nous reste plus qu'à désirer que le ciel nous soit clément les 14, 15 et 16 juillet prochain et qu'il veuille bien ensoleiller nos coteaux afin que l'impression laissée à nos congressistes soit celle d'avoir fait œuvre utile et efficace. SY.

M. Gagnaux a été nommé président d'honneur du Congrès. Nous espérons que l'état de sa santé s'améliorera et lui permettra d'assister à nos délibérations.

M. le Conseiller national Camille Decoppet, Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du Canton de Vaud, accepte, à partir d'aujourd'hui, la présidence effective du Congrès.

JEANNE DARC

Son enfance et sa vocation ; elle est la plus haute, la plus sainte personnification de la patrie.

C'est entre la Lorraine et la Champagne que naquit, à Domrémy, la belle et brave fille qui devait si bien porter l'épée de la France, Jeanne Darc. Cette marche de Lorraine et de Champagne avait en tout temps cruellement souffert de la guerre. La guerre ! ce mot seul dit toutes les émotions ; ce n'est pas tous les jours sans doute l'assaut et le pillage, mais bien plutôt l'attente, le tocsin, le réveil en sursaut et, dans la plaine au loin, le rouge sombre de l'incendie.

Jeanne eut sa part dans ces romanesques aventures. Elle vit arriver les pauvres fugitifs ; elle aida, la bonne fille, à les recevoir ; elle leur cédait son lit et allait coucher au grenier. Ses parents furent aussi une fois obligés de s'enfuir. Puis, quand le flot des brigands fut passé, la famille revint et retrouva le village saccagé, la maison dévastée, l'église incendiée.

Elle sut ainsi ce que c'est que la guerre.

Elle se demanda si Dieu permettrait cela toujours, s'il ne mettrait pas un terme à ces misères, s'il n'enverrait pas un libérateur, comme il l'avait fait souvent pour Israël, un Gédéon, une Judith... Elle savait que plus d'une femme avait sauvé le peuple de Dieu, que dès le commencement il avait été dit que la femme écraserait le serpent. Elle avait pu voir au portail des églises sainte Marguerite, avec saint Michel, foulant aux pieds le dragon.

Un jour d'été, jour de jeûne, à midi, Jeanne était au jardin avec son père, tout près de l'église ; elle vit de ce côté une éblouissante lumière, et elle entendit une voix : « Jeanne, sois bonne et sage enfant ; va souvent à l'église ». La pauvre enfant eut grand'peur.

Une autre fois, elle entendit encore la voix, vit la clarté, mais dans cette clarté de nobles figures dont l'une avait des ailes et semblait un sage prud'homme. Il lui dit : « Jeanne, va au secours du roi de France, et tu lui rendras son royaume ». Elle répondit, toute tremblante : « Messire, je ne suis qu'une pauvre fille ; je ne saurais chevaucher, ni conduire les hommes d'armes ». La voix répliqua : « Tu iras trouver M. de Beaudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et il te fera mener au roi. Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront t'assister. » Elle resta stupéfaite, en larmes, comme si elle eût déjà vu sa destinée tout entière.

Elle qui n'avait entendu jusque-là qu'une voix, celle de sa mère, dont la sienne était l'écho, elle entendait maintenant la puissante voix des anges !... Et que voulait la voix céleste ? Qu'elle délaissât cette mère, cette douce maison. Elle qu'un seul mot déconcertait, il lui fallait aller parmi les hommes, parler aux hommes, aux soldats. Il fallait qu'elle quittât pour le monde, pour la guerre, ce petit jardin sous l'ombre de l'église, où elle n'entendait que les cloches et où les oiseaux mangeaient dans sa main. Il s'écoula cinq années entre sa première vision et sa sortie de la maison paternelle.

MICHELET.

Le maître achèvera le récit : Jeanne délivre Orléans et fait sacrer le roi à Reims. Mort de Jeanne.

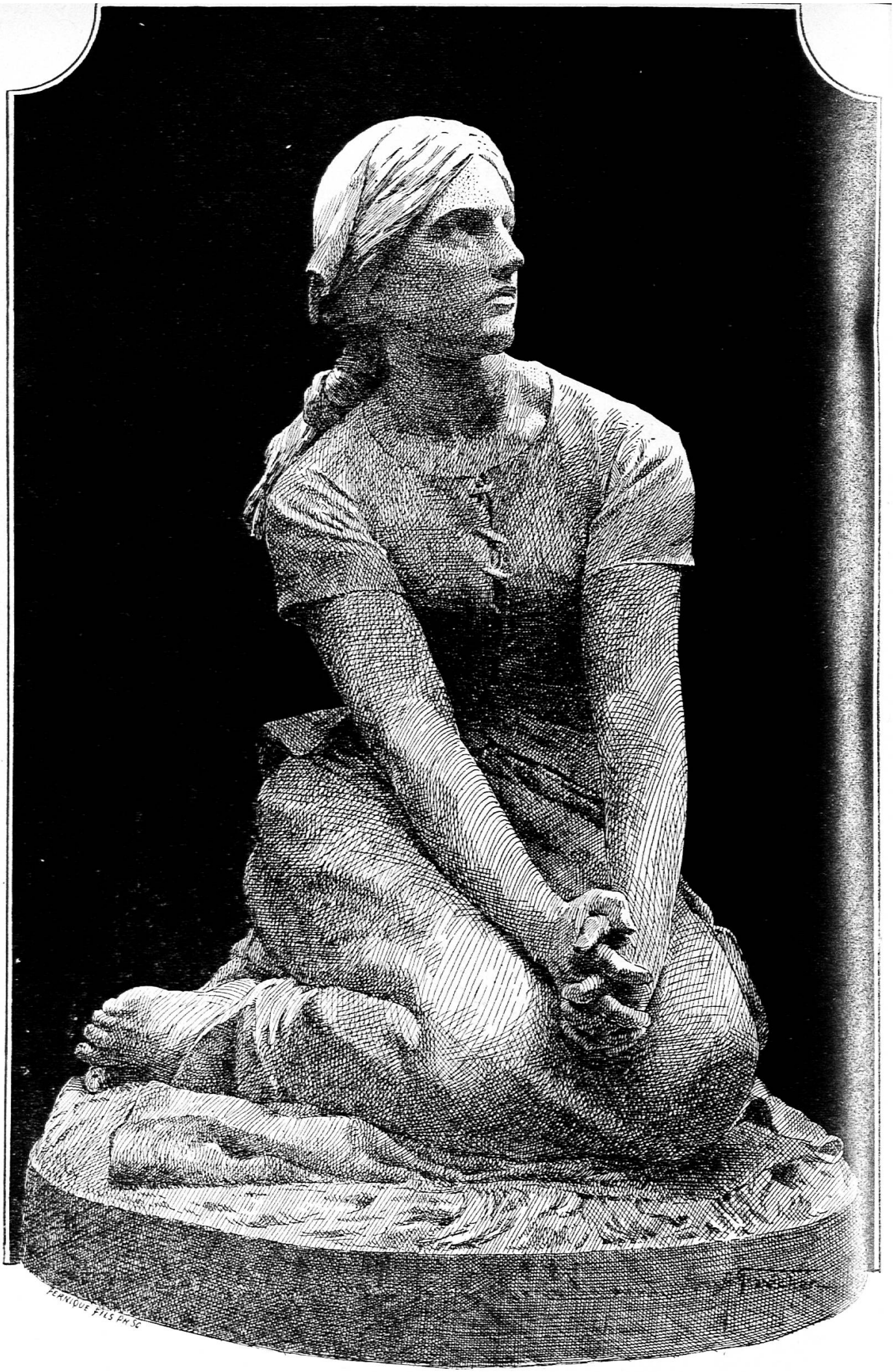

Jeanne Darc, Statue de Chapu, au Musée du Luxembourg.

SUBVENTIONS SCOLAIRES

Le message du Conseil fédéral concernant la « subvention de l'école primaire publique par la Confédération » parle en fort bons termes de *l'insuffisance de l'instruction primaire actuelle* et de la nécessité d'une subvention fédérale :

« Que le concours financier de la Confédération soit nécessaire pour permettre aux cantons de remplir d'une manière complète les devoirs qui leur incombent de par l'article 27 de la constitution, ce n'est guère contestable. Peut-être tel canton privilégié est-il en mesure de se suffire à lui-même en ce qui concerne les dépenses exigées par ses charges scolaires. Mais on doit reconnaître qu'il n'en est pas ainsi pour la plupart des Etats confédérés.

L'instruction primaire qui était « *suffisante* », il y a trente ou quarante ans, ne l'est plus aujourd'hui ; en cette sphère, comme dans beaucoup d'autres, nous subissons les lois inéluctables de la concurrence et, si nous voulons être à la hauteur d'autres pays, nous ne pouvons plus nous contenter du bagage scolaire d'antan ; il faut redoubler d'efforts et de sacrifices pour donner à notre jeunesse une instruction primaire assez vaste et assez solide en vue de la lutte pour la vie, car l'instruction primaire est la base non seulement d'une bonne éducation civique de l'individu, mais aussi de son avenir économique.

Chacun s'en rend compte et partout les autorités sont animées des meilleures intentions à l'égard de l'école populaire ; mais les budgets cantonaux, sollicités par tant d'autres besoins que comporte le développement d'un pays qui ne veut pas reculer, supportent à grand'peine les charges croissantes qui sont la conséquence forcée d'une amélioration de l'enseignement. Aussi l'instruction primaire est-elle menacée de subir dans sa marche un arrêt fâcheux, si la Confédération ne se décide pas à lui prêter un appui efficace.

Le message constate à l'appui de cette opinion que les résultats des examens de recrues ne progressent pas comme on pouvait l'espérer, et il rappelle que, d'après le rapport pédagogique de 1899 « en ce qui concerne les très mauvais résultats, il n'y a que 8 cantons qui aient progressé ; 4 cantons accusent un arrêt, 13 un recul ».

Quant au champ d'action de la Confédération, le Conseil fédéral le limite strictement à l'intervention financière et met les points sur les i :

En principe, la nécessité de l'intervention financière fédérale en vue d'aider les cantons à remplir leurs obligations scolaires est généralement admise, aussi bien que l'on a admis la participation financière de la Confédération à l'enseignement professionnel, à l'enseignement commercial et à l'enseignement de l'économie domestique. Pourquoi donc cette intervention rencontre-t-elle un certain nombre d'adversaires ? La raison en est que ces derniers craignent qu'elle conduise fatalement à une ingérence fédérale dans l'enseignement primaire lui-même et petit à petit à une réelle centralisation scolaire. *Si tel devait être le cas, si la subvention fédérale devait amener une immixtion du pouvoir central dans les programmes, dans les méthodes d'enseignement, en un mot dans ce que nous appelons la doctrine de l'école, alors il ne saurait en être question ni d'une manière ni d'une autre.* (C'est nous qui soulignons. *La Réd.*).

Ce que les cantons demandent (à part six opposants dont le nombre, croyons-nous savoir, est déjà diminué) et ce qu'il est désirable que la Confédération accorde, *c'est l'appui financier pur et simple de cette dernière*. En 1874, les Chambres n'ont pas voulu de l'alinéa de l'article 25 du projet de 1872, qui pré-

voyait la fixation par voie législative d'un minimum de l'enseignement devant être donné dans les écoles primaires ; elles et la majorité du peuple suisse ne le voudraient pas davantage aujourd'hui, tant on a le sentiment inné qu'ici toute interposition de l'autorité fédérale ne serait pas féconde en résultats heureux. Au point de vue de l'instruction et de l'éducation, les cantons doivent rester eux-mêmes ; leur diversité dans ce champ de l'activité intellectuelle fait leur originalité et leur force, en même temps qu'elle contribue à la prospérité de la patrie commune ; on ne saurait fondre tous les confédérés dans le même moule éducatif sans altérer le caractère propre à notre pays et sans rompre avec des traditions sacrées auxquelles il faut se garder de toucher.

Le message continue comme suit :

Nous le répétons, il ne peut s'agir que d'un contrôle purement financier : la Confédération doit se borner à vérifier l'application de la subvention fédérale aux divers facteurs instructifs et éducatifs proposés par les cantons et rentrant dans le cadre prévu par l'arrêté législatif ; elle a si peu à s'ingérer dans l'enseignement, qu'elle n'a pas à s'occuper de savoir s'il serait préférable pour un canton d'appliquer sa part de subvention à tel ou tel des buts susceptibles d'être subventionnés ; elle n'a qu'à vérifier si l'emploi de la somme allouée par l'acte législatif est conforme ou pas aux indications données par le canton ; là se circonscrit l'exercice de son contrôle. L'indépendance des cantons dans le domaine de l'école est par conséquent pleinement sauvegardée.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous le texte du projet d'arrêté qui diffère quelque peu de celui qui a été voté par le Conseil fédéral le 21 mars 1899 :

Les anciens articles 4 et 8 ont été supprimés. C'est une modification de forme, sans grande importance. On voit, d'autre part, que le Conseil fédéral ne s'est pas rallié au projet des directeurs de l'instruction publique qui répartissait la subvention d'après le nombre des instituteurs. Il a maintenu ce mode de répartition par tête de population en faisant deux classes suivant la situation financière des cantons ; c'est le système du projet Schenk, de 1895, à cette différence que celui-ci instituait trois classes. Voici, du reste, cet arrêté :

Art. 1er. La Confédération accorde des subventions aux cantons, en vue de les soutenir dans la tâche qui leur incombe de pourvoir à ce que l'instruction primaire soit suffisante.

Art. 2. Les subsides de la Confédération ne peuvent profiter qu'aux écoles primaires publiques de l'Etat (y compris les écoles complémentaires et les écoles d'adultes obligatoires), et doivent être exclusivement affectés aux buts ci-après :

1. Création de nouvelles places d'instituteurs, à l'effet de dédoubler les classes trop chargées et de faciliter la fréquentation de l'école ;
2. Construction de nouvelles maisons d'écoles et transformation des anciennes ;
3. Création de préaux de gymnastique et acquisition d'engins ;
4. Instruction et culture progressive du corps enseignant ;
5. Augmentation des traitements des instituteurs ; pensions de retraite ;
6. Acquisition de moyens d'enseignement ;
7. Gratuité du matériel scolaire ;
8. Secours en aliments et en vêtements aux enfants pauvres pendant le temps de l'école ;
9. Education des enfants faibles d'esprit pendant la période d'école obligatoire.

Art. 3 Les subsides de la Confédération ne doivent pas avoir pour conséquence

une diminution des dépenses ordinaires des cantons (dépenses de l'Etat et des communes comprises), telles qu'elles résultent du chiffre moyen des cinq dernières années.

Art. 4. Le chiffre de la population de résidence, tel qu'il résulte du dernier recensement fédéral, servira de base pour fixer le subside afférent à chaque canton.

Ce subside sera calculé à raison de 60 centimes par tête d'habitant.

Eu égard aux difficultés spéciales de leur situation, il sera accordé un subside supplémentaire de 20 centimes par habitant aux cantons d'Uri, Schwyz, Obwalden, Nidwalden, Appenzell Rh.-int., des Grisons, du Tessin et du Valais.

Art. 5. L'organisation et la direction des écoles primaires demeurent aux cantons.

Tout canton est libre de réclamer la subvention à laquelle il a droit ou d'y renoncer.

Art. 6. Le canton qui revendiquera une subvention scolaire présentera à l'examen et à l'approbation du Conseil fédéral un exposé de l'emploi qu'il en compte faire dans l'exercice suivant.

Le canton détermine ceux des buts énumérés à l'article 2 auxquels la subvention fédérale doit s'appliquer.

Les subventions fédérales ne peuvent être accumulées en vue de la constitution de fonds.

De même, il n'est pas admissible de reporter une subvention sur l'année suivante.

Art. 7. Le Conseil fédéral édictera les mesures d'exécution nécessaires.

Art. 8. Après la première période quinquennale, l'Assemblée fédérale pourra d'elle-même apporter des modifications dans la fixation de la quote ordinaire ou supplémentaire du subside fédéral (art. 4).

Art. 9. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi du 17 juin 1874, concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier le présent arrêté et de fixer l'époque à laquelle il entrera en vigueur.

* * *

Dans sa séance du 18 juin, le Conseil fédéral a adopté le texte définitif de ce projet de loi ; mais on pense que les Chambres ne pourront guère le discuter avant le mois de décembre.

* * *

Donnons enfin le tableau des subventions qui seraient payées aux cantons en adoptant le mode de calcul indiqué ci-dessus; les subventions suivantes seraient payées aux cantons :

Cantons	Fr.
Zurich	258 081 —
Berne	322,752 60
Lucerne	87,884 40
Uri	15,760 80
Schwyz	44,397 60
Unterwald-le-Haut	12,224 —
Unterwald-le-Bas	10,470 40
Glaris	19,438 20
Zoug	15,027 —
Fribourg	76,631 40
Soleure	60,502 80
Bâle-Ville	67,347 60
A reporter	Fr. 990,517 80

Report	Fr.	990,517	80
Bâle-Campagne		41,070	60
Schaffhouse		24,913	80
Appenzell Rhodes-Extérieures		33,170	40
Appenzell Rhodes-Intérieures		10,784	—
St-Gall		150,039	60
Grisons		83,608	—
Argovie		123,876	—
Thurgovie		67,866	—
Tessin		114,175	20
Vaud		167,491	20
Valais		91,984	—
Neuchâtel		75,482	40
Genève		79,004	40
Suisse		2,083,983	40

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subventions scolaires. — La gauche de l'Assemblée fédérale a eu une réunion à l'Hôtel de l'Ours, à Worb. Une soixantaine de députés étaient présents ; MM. Brenner, président de la Confédération, Deucher, Ruchet et Comtesse, conseillers fédéraux, avaient répondu à l'invitation du groupe ; MM. Hauser et Müller, retenus par les travaux parlementaires, avaient dû se faire excuser.

Chacun est tombé d'accord que le parti radical doit consacrer son effort actuel au succès des subventions scolaires. Cela marche. Patience et espérons.

— La Société suisse des institutrices aura sa septième assemblée annuelle demain, à Aarau, Hôtel Gerber.

JURA BERNOIS. — **Ecole complémentaire.** — La commune de Damphreux a décidé la création d'une école complémentaire.

— **Collecte pour les enfants boers.** — La Direction de l'instruction publique a autorisé les instituteurs à faire dans leurs classes une collecte pour les enfants boers ayant à souffrir des horreurs de la guerre.

— **Ecole normale de Porrentruy.** — L'État va dépenser 11 000 francs pour les réparations les plus urgentes au bâtiment appartenant à la ville de Porrentruy et servant à abriter l'Ecole normale des instituteurs.

— **Enseignement antialcoolique.** — La Direction de l'instruction publique offre gratuitement au corps enseignant le *Livret d'enseignement antialcoolique*, par J. Baudrillard.

— **Ecole cantonale de Porrentruy.** — Dans sa séance du 8 juin, le Conseil exécutif s'est occupé des dissensions qui se manifestent au sein de l'Ecole cantonale de Porrentruy et qui se traduisent par une campagne de presse contre M. le président de la Commission de cet établissement. Il a décidé de nantir la Commission d'observations qui seront communiquées au corps enseignant en exprimant le vœu qu'on le dispense de prendre d'autres mesures.

— **Madretsch.** — Cette commune a décidé la création d'une école secondaire. On dit que les autorités biennoises, au vu de l'augmentation constante de la population scolaire à Bienne, refuseront les nombreux élèves venant des localités voisines.

H. Gobat.

VAUD. — **Université de Lausanne.** — Pour ce semestre d'été, notre université compte 692 étudiants et auditeurs, dont 177 Vaudois, 104 Confédérés et 411 étrangers. Le nombre des étudiants va croissant d'année en année.

ZURICH. — On propose de fêter le 15 décembre de cette année le centième

anniversaire de la naissance de Thomas Scherr, l'organisateur de l'école populaire zuricoise.

ALLEMAGNE. — Les enfants pour l'instruction desquels l'Etat dépense le plus dans le monde entier appartiennent à la ville de Hambourg. Non loin de l'embouchure de l'Elbe se trouve la petite île de Neuwerk, avec dix maisons. L'Etat dut y organiser une école qui coûte annuellement 2000 marks. Comme il n'y a, en ce moment, que quatre enfants dans l'île en âge de fréquenter l'école, chacun d'eux coûte 500 marks par an.

FRANCE. — **Pour les arbres.** — La Société des Amis des Arbres a organisé un concours entre les instituteurs de France et d'Algérie sur le sujet suivant :

« Exposer dans un rapport détaillé les travaux faits par les instituteurs et leurs élèves en vue de propager les arbres forestiers, fruitiers et d'ornement ».

Les mémoires devront être adressés avant le 31 décembre 1901, au Siège social de la Société, 27, quai Saint-Michel.

Des prix seront décernés aux auteurs des meilleurs mémoires, dans une assemblée générale qui aura lieu au mois de mars 1902.

— Notre excellent ami, M. Albert-Petit, professeur au lycée Janson, directeur de la rubrique « Enseignement » au *Journal des Débats*, ancien professeur d'histoire et de géographie à l'Ecole polytechnique fédérale, vient de publier l'article ci-dessous. Il est écrit pour la France, mais n'en renferme pas moins un grand nombre de remarques judicieuses, applicables à notre pays.

On demande des instituteurs

On n'en manque peut-être pas encore positivement, mais le recrutement devient de jour en jour plus difficile, le nombre des candidats aux Ecoles normales primaires est parfois inférieur au nombre des place vacantes, et les commissions d'examen n'ont plus guère l'embarras du choix. A quoi tient cette crise d'un genre particulier ? La question vaut la peine d'être posée. Il est même piquant de constater que le recrutement des instituteurs est plus laborieux et tend à devenir plus médiocre, à mesure qu'on se fait de leur rôle une idée plus élevée. On ne leur demande plus seulement, comme autrefois, d'instruire les enfants qui leur sont confiés ; on cherche à leur attribuer la mission supplémentaire d'éduquer aussi les parents. On les engage à se considérer comme investis d'une sorte de fonction sociale. L'instituteur, dans certains milieux pédagogiques est regardé comme le « fondé de pouvoirs » de la démocratie. Tout cela suppose une autorité morale qui suppose elle-même une sélection sévère. Que restera-t-il de cette autorité si la base de sélection se rétrécit ?

Les « amis de l'école » ne sauraient demeurer indifférents en présence de ce phénomène inquiétant. A vrai dire, la Société fondée sous ce nom, il y a quelques années, est tombée dans une torpeur qui confine au sommeil éternel. Mais, à son défaut, d'autres groupements ont mis ce problème à l'étude. Par exemple, la Société des anciens élèves de l'Ecole normale de la Seine a ouvert dans son *Bulletin* une enquête à ce sujet. L'Association de la presse de l'enseignement s'en est préoccupée de son côté. Pourquoi la jeunesse d'aujourd'hui, élevée dans le culte de l'école, dans le respect de tout ce qui touche à la science, montre-t-elle si peu de vocation pour le métier d'instituteur ? C'est, dit l'un, parce que les traitements, surtout au début, sont insuffisants. C'est plutôt, dit l'autre, parce que l'engagement décennal ne dispense plus complètement du service militaire. C'est aussi, dit un troisième, parce qu'on accable l'instituteur d'une foule de tâches parasites et absorbantes, qui ont toutes sortes d'avantages pour la société, mais qui n'en ont aucun pour l'instituteur lui-même. Les vieux instituteurs se découragent, sèment le découragement autour d'eux et désenchantent du métier ceux de leurs élèves qui seraient tentés d'y entrer.

Toutes ces explications ont leur part de vérité. La situation matérielle des instituteurs a été améliorée, mais elle ne correspond pas aux espérances qu'on avait fait naître chez eux imprudemment. On les a sevrés de certains avantages accessoires. Sauf le secrétariat de mairie, qui est souvent peu de chose, un maître d'école de campagne ne peut aujourd'hui rien ajouter à son traitement. D'autre part, l'Etat, auquel la gratuité de l'enseignement primaire impose un fardeau écrasant, n'est pas en mesure d'augmenter indéfiniment ce fardeau. Il n'y a pas beaucoup d'illusions à se faire sur ce point. Les instituteurs ne s'en font pas; mais ils ne battent pas le rappel en faveur de l'Ecole normale. Quant à la question du service militaire, elle se présente ainsi : autrefois, la durée du service était de sept ans. Moyennant dix ans de services universitaires, l'instituteur était complètement dispensé de ces sept ans de caserne. Quand le service fut réduit à cinq ans, l'engagement décennal continua d'entraîner la dispense absolue. Au contraire, lors de l'établissement du service de trois ans, l'instituteur comme le séminariste, fut astreint au service d'un an. L'engagement décennal fut maintenu, mais la dispense conférée par lui devint moins avantageuse. Le recrutement du clergé en a peut-être souffert, celui du personnel primaire en a pâti sûrement. Les instituteurs ne manquent pas de patriotisme; mais, comme tous leurs concitoyens, ils savent calculer. Les uns ont préféré deux ans de caserne à dix ans d'un métier ingrat; beaucoup se sont procuré un autre cas de dispense. Il n'est resté que les convaincus, ce qui, il faut le croire, n'est pas tout à fait assez.

Arrivons à la troisième raison, qui est peut-être la principale. On demande beaucoup aux instituteurs, et ils donnent beaucoup. Mais il semble qu'on soit porté à dépasser la mesure et à leur demander trop. Dans un certain nombre de revues primaires, on voit percer un sentiment de surmenage et un désir de tranquillité. Quand un instituteur a bien fait sa classe du jour, et en hiver son cours d'adultes, il a besoin de respirer un peu. Ceux qui sont jeunes, actifs, enthousiastes, assumeront peut-être volontiers le souci des œuvres complémentaires de l'école, qui ont pris un si bel essor depuis quelques années; mais il en est d'autres qui aimeraient mieux rester sous leur tente. Ils ne le peuvent guère présentement. Les œuvres latérales, d'ailleurs très dignes d'intérêt, les réclament et les absorbent. S'en tenir à l'écart est parfois difficile, toujours délicat. Elles ont du retentissement, des amis, et une abstention pourrait être mal interprétée. Et l'instituteur doit organiser des conférences, des mutualités, des patronages, des Associations d'anciens élèves, des Universités populaires. En dépit des concours et des bonnes volontés qui se joindront à lui, il sait que c'est toujours sur lui que retomberont les écritures, les comptabilités, les ennuis. Comptez sur ce fonctionnaire excédé pour susciter des vocations!

Ajoutez à tout cela les tracasseries que lui vaut la politique. Si prudent qu'il soit, il aura des adversaires. Et même, s'il est trop prudent, il risque de voir ses sentiments républicains et loyalistes révoqués en doute. La presse locale — et même parisienne — le dénoncera, le taxera de cléricalisme, demandera son changement d'office, — ce changement d'office qui est la plus dure des pénalités, et contre lequel il ne possède aucune garantie. Ses supérieurs hiérarchiques ne peuvent le défendre, car il dépend d'un fonctionnaire politique. La moindre nomination ou permutation met en branle les conseillers généraux, voire les députés ou sénateurs, qui apprécient surtout dans le maître d'école les services électoraux qu'il a rendus ou qu'il pourra rendre. Ils mesurent à cette aune son rôle d' « éducateur de la démocratie ». Et, d'autre part, s'il est *persona grata* auprès des politiciens de l'endroit, il sera suspect aux familles de l'autre bord, tenu à l'écart de maisons où il pourrait trouver un accueil agréable ou un appui, — et il n'y en a jamais trop à la campapne! Comment, dans ces conditions, la vie d'un instituteur de village pourrait-elle paraître enviable? Assurez l'indépendance, la sécurité, la vraie dignité du maître, et vous aurez des vocations. Autrement la crise ne fera que s'accentuer.

A. Albert-Petit.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Degré inférieur.

Le tablier.

Plan de la leçon. — Matières. — Parties. — Forme. — Couleurs. — Confection. — Garnitures. — Différentes sortes de tabliers. — Utilité. — Soins.

Introduction. — Les enfants aiment la propreté, ils savent combien les taches sont désagréables à voir. Comme ils ont mis certains vêtements que l'on ne change pas souvent, il est nécessaire de garantir ceux-ci au moyen du *tablier*.

Intuition. — Plusieurs tabliers de différents tissus, de différentes formes, couleurs, etc. — Un morceau de grosse toile ou d'étamine. — Du gros fil, un cadre et une navette pour donner l'idée du tissage de la toile. — Une gravure représentant le tisserand à son métier.

Matières. — En quoi sont faits ces tabliers ?

En toile, en laine, en soie, etc.

Avec quoi fait-on la toile ? Avec du fil, du coton.

Comment peut-on faire de la toile avec du fil ? En le tissant.

Avez-vous déja fait du tissage ? Oui, avec des bandelettes de papier. — Nous allons tisser du fil maintenant (Donner aux enfants une idée du tissage, au moyen du cadre où des fils sont déjà tendus, en se servant de la navette ou d'une grosse aiguille). Qui tisse les étoffes ? Le *tisserand*.

La toile de tous ces tabliers est-elle la même ?

Non, elle est plus ou moins épaisse ; la toile de celui-ci est *ajourée*, et celui-là a des dessins ; cette toile est dite *façonnée*.

Parties. — Le tablier est-il composé d'une seule partie ? Non, il en a plusieurs : le tablier proprement dit, la ceinture, la bavette ou la plaque, quelques-uns ont assez souvent des bretelles, des manches et une ou deux poches.

Forme. — Pouvez-vous me dire quelle forme a un tablier ? Non, car la forme varie beaucoup. Cependant, une des parties a presque toujours la même forme. C'est le tablier proprement dit, il est rectangulaire.

Couleurs. — Quelles sont les couleurs des tabliers que nous avons sur le pupitre ? Bleu, rose, etc. Qui dans la classe a un tablier bleu ? gris ? rouge ? etc. Comment est le tablier de cette petite fille ? de ce petit garcon ?

Confection. — Maintenant que nous connaissons les parties du tablier, sa forme, sa couleur, vous allez me dire ce qu'il me faut faire pour confectionner un tablier :

1° acheter de l'étoffe chez le marchand ;

2° couper les différentes parties, les assembler et coudre le tablier. Sauriez-vous me dire, fillettes, quelle sorte de couture je fais au bas du tablier ? Un ourlet pour que le bord ne s'effile pas.

Garnitures. — Mon tablier est cousu, mais je voudrais l'embellir un peu ; que faudra-t-il y ajouter ? Des volants, de la broderie ou de la dentelle ; les plis sont aussi des ornements.

Mon tablier est très joli, mais il y manque quelque chose encore, voyez, il ne tient pas sur ma robe ! Que faut-il y mettre ? Des *boutons* ou des attaches. Qui confectionne le plus souvent le tablier ? *La lingère*.

Différentes sortes de tabliers. — Ces tabliers sont-ils tous destinés à la même personne ? Non, il y en a de plus grands et de plus petits. Croyez-vous que la même personne mettra ce rouge et ce noir, par exemple ? Non, le rouge est pour une petite fille et le noir pour une dame. N'y a-t-il que des petites filles qui mettent des tabliers ? Non, les petits garçons en mettent aussi, ils sont cepen-

dant un peu différents. Ils ont toujours des manches et pas de garnitures (broderies, dentelles).

Comment appelle-t-on les tabliers à manche? Des *fourreaux*. Les fillettes ont-elles des fourreaux? Quelquefois, mais on y ajoute un volant; ils n'ont pas de plis. N'y a-t-il pas un autre vêtement qui ressemble beaucoup à un fourreau? *La blouse*, mais elle est plus courte, et, elle se boutonne devant. Qui met généralement les tabliers de laine ou de soie? Les grandes personnes.

Utilité. — Pourquoi mettez-vous des tabliers? Pour protéger nos robes.

Soins. — Quel est le plus joli tablier? rose, bleu... Ce n'est ni le rose, ni le bleu; mais avant tout un tablier bien propre. Quel est donc le jour où votre tablier est le plus joli? Le lundi. Il faut le soigner autant qu'il est possible pour qu'il reste joli toute la semaine.

Lorsque votre tablier est sale, qu'en fait-on? On le donne à *la blanchisseuse* pour le *laver*. Une fois sec, *la repasseuse* le repasse, puis on le plie soigneusement et on le serre dans l'armoire pour s'en servir de nouveau plus tard.

Applications

Vocabulaire. — Le tablier.

Matières. — Le fil, le coton, la soie, la laine.

Parties. — La ceinture, la bavette, la plaque, les bretelles, la manche, la poche.

Couleurs. — Blanc, bleu, gris, vert, jaune, rose, rouge, noir.

Artisans. — Le tisserand, la lingère, la blanchisseuse, la repasseuse.

Actions. — Tisser, couper, coudre, laver, garnir, repasser, plier, serrer.

Exercices de conjugaison

Tisser de la toile. — Couper le volant. — Laver le tablier. — Repasser les manches. — Attacher la ceinture. — Plier le fourreau. Bl. M.

PAGES CHOISIES

La forêt en juin.

La forêt, maintenant, déploie toutes ses gloires. On sent une nouvelle sève dans les arbres; de la force dans ces chênes au tronc épais, dans ces hêtres à l'écorce lisse, dans ces trembles élancés et élégants. Sur les lisières, au bord des sentiers, les églantiers se couvrent de guirlandes roses, les troènes exhalent leur arome de vigne en fleur. Les fraîches ondées, les nuits tièdes favorisent le merveilleux épanouissement. Il y a des centaurées aux petites étoiles roses, des menthes aux épis bleuâtres; il y a des ancolies toujours balancées par quelque souffle, recherchant les endroits humides, près d'un filet d'eau. Il y a des digitales dans les coins ensoleillés, des épilobes pourpres, des véroniques azurées, des mélisses au goût de miel. Des orchis bizarres, violets striés de jaune ou jaunes striés de violet, aux formes étranges, se montrent par places. Çà et là un genêt met son éclatante note de chrome.

Les gouttes de soleil pleuvent à travers les branches, et dans cette idéale nuit verte, traversée par mille clartés d'or, tout un peuple ailé s'agite. Ce sont des papillons vêtus de brocart, des papillons bleus, des papillons blancs, d'autres sombres, avec de larges taches claires. Ce sont des libellules aux robes de gaze, qu'on voit voltiger à la pointe des roseaux, partout où sommeille une source. Ce sont des scarabées en chape d'émeraude, de bêtes à bon Dieu aux carapaces noires pointées de vermillon, ce sont des mouches diaprées d'argent, de topaze et de cinabre, — un vivant semis de pierreries— qui dorment au cœur des corolles, se posent un instant sur une fougère flexible, dansent dans un rayon sur quelque

rythme insaisissable. La forêt, ainsi parée, est un domaine de roi, et comme le jardin de l'Eternel.

(*Communication de A. Cuchet*). A. Ribaux.

Coucher de soleil au bord du lac de Lucerne.

Le soleil se couchait. Le lac prenait des reflets d'acier, roses et bleuâtres, d'une délicatesse de teintes chatoyantes comme si, dans ses flots, des pierreries eussent roulé. Les champs de neige des hautes Alpes se changèrent en champs de roses, et les pointes aiguës des rochers en aiguilles de rubis. A vue d'œil, les roses des glaciers pâlissaient et se fanaient, les rochers se décoloraient et s'éteignaient. Bientôt il ne resta plus que quelques rougeurs dans le ciel, quelques nuages qui volaient comme des lambeaux d'étoffe rose; puis, peu à peu, ces taches s'effacèrent, noyées dans une moire d'ombres. Pareille à la mousseline légère qui entoure le berceau d'un enfant, une brume blanche s'étendit lentement sur les côtes opposées du lac, cachant les jolies baies riantes, peuplées de villas et d'hôtels. Les barques qui revenaient en hâte, les voiles ouvertes et penchées comme des ailes, ressemblaient à de grandes mouettes blanches rasant l'eau.

(*Communication de A. Cuchet*). V. Tissot.

ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE

Le nombre 4.

a) Idée du nombre.

Bases concrètes : Les parois de la salle, les jambes de la chaise ou de la table, les angles de l'ardoise, les roues de la voiture, les pattes du chat, etc.

Choisir celle qui est en rapport direct avec les sujets déjà étudiés. Figurer le nombre sous la forme :

Compter dans l'ordre ordinaire (premier, deuxième, troisième, quatrième), c'est-à-dire en allant de haut en bas, à commencer par la gauche.

Faire indiquer et toucher du doigt : le quatrième, le deuxième, le troisième, le premier objet.

Demander le numéro d'ordre d'un objet touché.

Faire enlever les objets dans un ordre donné, régulier ou irrégulier, direct ou inverse.

Montrer la *composition* du nombre, le crayon servant de ligne de séparation :

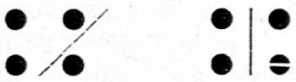

$4 = 3 + 1$ ou $1 + 3$

$4 = 2 + 2$.

Ces résultats sont énoncés à plusieurs reprises par un élève, par plusieurs, enfin par tous les élèves.

Copier la figure ci-dessus sur l'ardoise. Dessiner un carré et placer un point dans chaque angle (image d'un domino).

b) Calcul : *Addition* et *soustraction*. Intuitivement, puis de mémoire :

$3 + 1 = 4.$ $4 - 1 = 3.$ $4 - 3 = 1.$

$2 + 2 = 4.$ $4 - 2 = 2.$

c) Applications : Ecrire quatre fois *u (o, i, a, e)* en ligne — en carré — en losange.

Dessiner quelques objets avec quatre lignes. U. B.

GÉOMÉTRIE

1. Une table ronde a m. 3,30 de circonférence. On la recouvre d'un tapis carré dont le côté dépasse le diamètre de la table de 35 cm. Quels sont : *a*) le côté de ce tapis ? *b*) sa surface ? *c*) la différence de surface de la table et du tapis ?

Réponse: a) *m. 1,4 ;* b) *1,96 m²;* c) *1,09375 m².* ($\pi = 3\ ^1/_7$.)

2. Une autre table a m. 3,08 de circonférence. Le tapis qui la recouvre a ses diagonales dépassant de 42 cm. le diamètre de la table. Quelle est la surface du tapis ? celle de la table ? *Réponse : 0,98 m² ; 0,7546 m².*

(Pour les élèves capables d'extraire la racine carrée, le côté du tapis = m. 0,99).

3. Les carrés d'une toile cirée dessinée en damier peuvent exactement porter une pièce de f. 5. Quelle somme se trouve étalée sur une portion carrée de ce damier mesurant 185 mm. de côté. La pièce de f. 5 a m. 0,1163 de circonférence.

Réponse : f. 125.

4. Quelle est, dans le problème ci-dessus, la différence entre la surface d'une pièce et celle du carré qui la porte ? *Réponse : 293,36 mm².*

PIDOUX-DUMUID.

GYMNASTIQUE

Gymnastique pour jeunes filles.

Suite du programme de deuxième année. — 2° Préliminaires. Comment pourrions-nous assez engager les maîtresses à s'en tenir à des mouvements très simples mais correctement donnés ? Nous avons si souvent vu commander à nos petites élèves des exercices très bons, il est vrai, mais difficiles sans le paraître et mal exécutés, que nous serions tentée de croire que la maîtresse a bien peu travaillé ou oublié la force de volonté qu'il faut pour que le corps et les membres fournissent l'effort qu'on en exige et la surveillance à apporter pour qu'ils exécutent des mouvements dont le résultat sera sensible. Rien plutôt qu'un mauvais travail, répétons-nous, et du facile, demandons-nous sans cesse.

Les premiers mouvements de gymnastique s'adressent à la tête et aux pieds. Il s'agit de lutter d'emblée contre la position de la tête inclinée en avant, prise en classe et qui ne se corrige qu'avec beaucoup de persévérance. Il faut obtenir que les enfants dirigent leurs regards plus haut que la maîtresse et nous voudrions pour cela que les fenêtres fussent toujours grandes et haut placées ; la lumière attire nos enfants comme elle attire les plantes.

La flexion de tête en arrière est un de ces exercices qui se reprennent dans toute leçon de gymnastique avec les élèves avancées comme avec de plus jeunes. Nous plaçons sur le même rang d'importance le petit exercice de fermer et ouvrir les pieds que les élèves ont tant de peine à placer à angle droit. Plutôt donc que de faire des observations particulières, reprenons souvent avec la classe entière et, en ne leur accordant qu'une ou deux minutes, ces deux travaux pour lesquels nous ferons mettre les mains sur les hanches (fig. 3 et 4)[1] afin que le corps conserve plus facilement une bonne tenue (voir dans le *Manuel* pour les commandements).

La position des bras fléchis est rarement bien donnée au début et cependant, telle que l'indique la figure 5, elle contribue par son exécution soignée et souvent répétée au développement thoracique. Il faut exiger les épaules portées en arrière et les coudes le plus près possible de la ceinture. Avec l'extension des bras nous chercherons à obtenir déjà une exécution énergique et complète, c'est-à-dire l'extension de la main également, ce qui revient à la position normale, dans laquelle

[1] Figures tirées du Manuel de gymnastique suédoise.

(Fig. 3.)

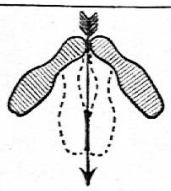

(Fig. 4.)

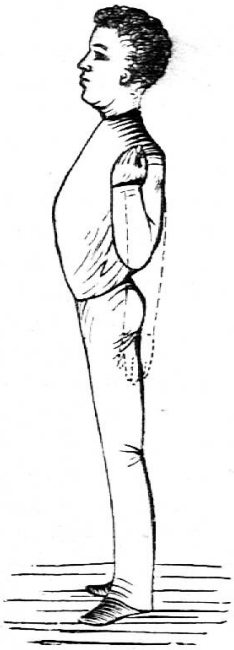

(Fig. 5.)

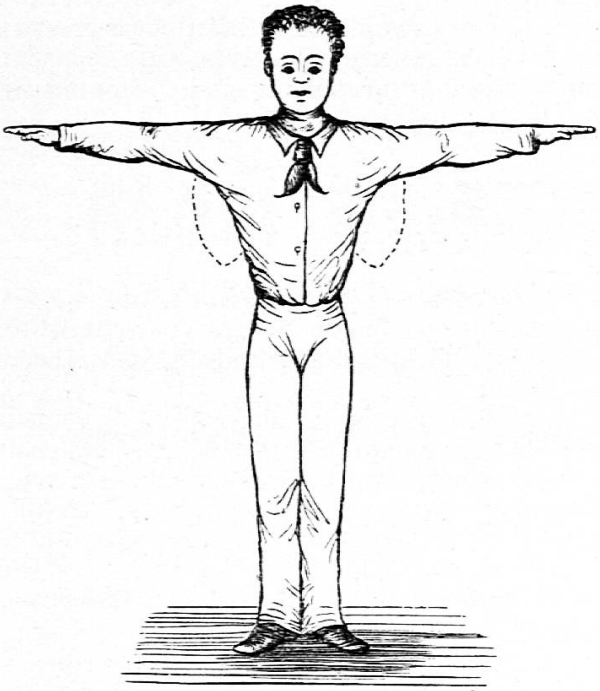

(Fig. 6.)

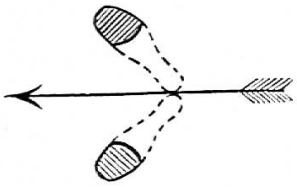

(Fig. 7.)

les bras indiquent le plus exactement la valeur du travail. Après l'extension des bras en bas, vient par ordre de difficulté l'extension de côté (fig. 6), puis en avant, enfin en haut. Les deux dernières seront laissées pour des enfants plus âgés.

L'élévation sur la pointe des pieds (fig. 7) et la flexion des jambes (fig. 8) comme exercices de redressement et d'assouplissement en vue du saut seront prises avec les mains sur les hanches pour la même raison que nous indiquons plus haut. Enfin, la respiration sera exercée par une simple élévation des bras de côté ; on apprendra aux enfants à faire sans bruit de larges inspirations par le nez, bouche fermée, en augmentant le plus possible la cage thoracique et l'expiration par la bouche.

(Fig. 8.)

Nous avons ainsi résumé tout le travail à la portée de nos fillettes de deuxième année pour ce qui concerne au moins les mouvements méthodiques. C'est suffisant si nous voulons répondre par bien d'autres travaux à leur besoin d'action.

Nous ne pensons pas que ces mouvements devront revenir dans chacune de ces petites leçons journalières, pas plus que nous ne ferons chaque fois des exercices d'ordre et d'alignement, mais nous entendons que par une composition variée et intelligente des leçons, les élèves auront reçu de tout ce qui peut s'adresser à leur âge au double point de vue correctif et récréatif. Les jeux et les marches peuvent facilement être interrompus par quelques mouvements, mais ces derniers pourront être réservés surtout pour les petites leçons prises dans la salle d'étude, si la classe ne peut pas se rendre chaque jour dans le local de gymnastique.

La maîtresse devra toujours donner le bon exemple par une attitude correcte, et communiquer l'entrain en exécutant les exercices avec les élèves, sauf cependant quand les mouvements ne lui permettent pas de surveiller le travail, comme c'est le cas, par exemple, dans la flexion de tête en arrière.

(*A suivre*). J. B.

BIBLIOGRAPHIE

Veranschaulichung sämtlicher Rechenoperationen im Zahlenraume, von 1-15 umfassend 40 Tabellen zum Schulgebrauche von Joseph Meyer, Volkschullehrer, in Auchsesheim, bei Donauwörth (Bayern). Buchhandlung Ludwig Auer, Donauwörth. — 1900.

Ce qui fait l'originalité de cette publication, c'est la combinaison de couleurs différentes pour montrer la composition des nombres, et l'association constante du nombre, figuré par des points, avec le chiffre qui le représente ; ainsi, sur la première tabelle, le chiffre 1 porte un point bleu au haut du jambage ; le chiffre 2, un point en haut et un autre en bas ; le chiffre 3 a, en outre, un point au milieu ; pour montrer la composition de ce dernier nombre, il y a d'abord trois points rouges, puis deux points rouges et un bleu et enfin un rouge et deux bleus. Tous les chiffres sont ainsi accompagnés de leur valeur en points

Nous n'avons sous les yeux que la brochure explicative ; les 40 tabelles, de 76 cm. sur 102 cm., coûtent, franco, 36 marks. U. B.

VAUD

Service de l'instruction publique.

ECOLES PRIMAIRES

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTS. — **Villars-Tiercelin**, fr. 1400, 28 juin à 6 heures. — **Bursinel-Dully**, fr. 1500, 28 juin à 6 heures. — **Chabrey**, fr. 1500, 2 juillet à 6 heures.
RÉGENTES. — **Ste-Croix** (*Prise-Perrier*), fr. 1050, 28 juin à 6 heures. — **Mont-le-Grand**, fr. 900, 25 juin à 6 heures. — **Rolle**, fr. 1050, pour toutes choses, 25 juin à 6 heures. — **Bière**, fr. 900, et fr. 125 pour logement, 2 juillet à 6 heures. — **Ependes**, école enfantine, fr. 500, 28 juin à 6 heures.

NOMINATIONS

RÉGENTS. — MM. Rochat, Henri, à Prévonloup ; Liardet, Emile, aux Clées ; Duflon, Edouard, à Crassier-Borrex ; Pahud, Ulysse, à Chéserex ; Glardon, Alexis, à Fontanezier.
RÉGENTES. — Mlle Piguet, Marie, à Lausanne ; Mme Payot-Croisier, Marie, à Crissier ; Mlle Golay, Aline, à Corsier ; Mme Bornand-Golay, Marie, à l'Auberson.

ECOLE CANTONALE DE COMMERCE

A LAUSANNE

Cours de vacances destiné aux jeunes gens qui désirent se perfectionner dans la langue française.
1re série du 15 juillet au 10 août.
2e série du 12 août au 7 septembre.
Pour renseignements et programme, s'adresser à la direction.

HENRI MIGNOT, ÉDITEUR

Pré-du-Marché, 17, Lausanne

Un certain nombre d'exemplaires des ouvrages indiqués ci-après sont mis gratuitement à la disposition des abonnés de l'*Educateur* :

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ DES CULTES
par J. Cart

LE LIVRE DU CITOYEN
manuel d'instruction civique, par F. Maillard, 8e édition.

EXERCICES ET PROBLÈMES D'ARITHMETIQUE
par A. Gilliéron

Le nembre des exemplaires disponibles étant limité, les personnes qui désirent profiter de cette faveur doivent adresser leur demande, **le plus tôt possible,** et y joindre un timbre de 40 c. pour affranchissement (étranger 80 c.).

Instituteur allemand, désireux de s'exercer, pendant ses vacances, dans la langue française, demande pension, si possible chez un instituteur de campagne au bord du Léman. — Prière d'adresser les offres avec prix à Edouard Fischer, Lehrer in Barsinghausen (Hanovre).

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins **Pochon frères,** *tapissiers-ébénistes,*

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

HORLOGERIE • ALLIANCES • BIJOUTERIE

A. JUNOD

ORFÈVRERIE - 7, rue Centrale, Lausanne - GRAVURE

Fabrication, Vente et Réparations.

A l'occasion du transfert prochain du magasin dans l'ancienne Poste,

Rabais sur tous les articles en argent.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne**, 8, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignement pour organiser l'**Epargne scolaire.**

Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés

applicables à la famille ou à l'industrie

Paiements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.

COMPAGNIE "SINGER,,

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.
Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.
Delémont, avenue de la Gare.
Fribourg, rue de Lausanne, 144.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison de la Poste.
Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.
Neuchâtel, place du Marché, 2.
Nyon, rue Neuve, 2.
Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

MANUFACTURE GÉNÉRALE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares depuis 10 francs. **Mandolines** depuis 16 francs. **Zithers** en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

à des prix défiant toute concurrence.

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instruments d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XXXVIIme ANNÉE — No 26. LAUSANNE — 29 juin 1901.

L'ÉDUCATEUR

(·ÉDUCATEUR·ET·ÉCOLE·REUNIS·)

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :
FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :
U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.
MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaîté, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :
JURA BERNOIS : **H. Gobat,** inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier,** professeur.
NEUCHATEL : **C. Hintenlang,** instituteur, Noiraigue.
FRIBOURG : **A. Perriard,** inspecteur scolaire, Belfaux.
VALAIS : **U. Gailland,** inst., St-Barthélemy.
VAUD : **E. Savary,** instituteur Chalet-à-Gobet.

PRIX de l'abonnement :
Suisse, 5 fr.
Etranger, fr. 7,50.

On peut s'abonner et remettre les annonces :
Librairie PAYOT & Ce
Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Chatelain,** G., inspect., Porrentruy.
Mercerat, E., inst. Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur. Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud,** A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud,** Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

M. **Blanchut,** F., inst., Collonges

Vaud.

MM. **Cloux,** F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Faillettaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Lausanne.
Magnin, J., Préverenges

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein,* Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet,** Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.
Gagnaux, L., ancien syndic, président effectif, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin,** Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

"LA SUISSE"

Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sans augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil » Sécurité générale.

Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à son décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge la faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combinées l'une avec l'autre : conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a le grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

Librairie Payot & Cie, Lausanne.

En souscription

Vient de paraître le premier fascicule de

L'Allemagne contemporaine illustrée.

L'Allemagne contemporaine illustrée comprendra 26 fascicules grand in-4°. Le premier fascicule sera mis en vente le 25 mai; les suivants paraîtront à raison de trois par mois jusqu'en septembre et de quatre par mois à partir d'octobre. L'ouvrage sera terminé fin décembre 1901. Il y aura une carte en couleurs tous les trois fascicules. Les fascicules accompagnés d'une carte en couleurs n'auront que 8 pages. Tous les autres en auront 12.

Prix de chaque fascicule: 60 cent.

Prix de la souscription:

13 fr. 50 en fascicules, séries ou volume broché.
18 fr. 50 en un volume, relié demi-chagrin.

Au 1er novembre 1901 le prix de l'ouvrage sera porté à 15 fr. broché; 20 fr. relié demi-chagrin.

Le prospectus détaillé sera envoyé à toute personne qui nous en fera la demande

S'inscrire sans retard à la librairie Payot & Co Lausanne.

Code civil suisse. Avant-projet du Département fédéral de justice et police. Un volume in-8°. 2 fr. —

AU VÊTEMENT MODERNE

F. KOCHER

Maison du Faucon

9, St-Pierre — LAUSANNE — St-Pierre, 9

Vêtements confectionnés pour messieurs, jeunes gens et enfants. — Costumes cyclistes. — Vêtements cérémonie. — Pantalons fantaisie. — Vente de confiance.

TÉLÉPHONE N° 1626.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne**, 8, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignement pour organiser l'**Epargne scolaire**.

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. Corbaz

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'études.

Calcul écrit (3200 questions)		**Calcul oral** (3700 questions)	
1re série, *Livre de l'élève.* . . .	—.70	1re série	—.60
2e » » . . .	—.90	2e »	—.80
3e » » . . .	1.20	3e »	—.90

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).
1re série, 1.— ; 2e série, 1.40 ; 3e série, 1.80.

Cours de Langue allemande

par A. Lescaze,

Maître d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand	—.75
Manuel pratique de langue allemande, 1re partie	1.50
» » » 2e »	2.75
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung.	3.—

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

Ch. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHATEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Mon premier livre d'histoire

Cet ouvrage de MM. **Regamey** et **Roulier**, instituteurs, est actuellement sous presse ; il sera envoyé sous peu à tous les souscripteurs.

La souscription en faveur de cet ouvrage reste toujours ouverte au bureau de la Société d'Enseignement, Escaliers-du-Marché, 1, Lausanne. Prix : 1 fr. 50

A vendre un Dictionnaire des mots et des choses, 3 volumes, par Larive et Fleury. — Bon marché. S'adresser au bureau du journal.